

## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame V. MOSQUERA
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : *P291/2021 (corr. : R. François)* N/Réf. : GM/ **BXL222567\_679\_PU\_Pépin\_41** 

Annexe:/

Bruxelles, le 05/10/2021

Objet : BRUXELLES. Rue du Pépin 41. Rehausser l'immeuble d'un quatrième étage pour étendre l'appartement du 3ième et aménager un duplex 2 chambres. Demande de permis d'urbanisme.

## Avis de la CRMS

## Madame,

En réponse à votre courrier du 09/09/2021, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.

La demande porte sur un immeuble néoclassique qui est situé dans zone de protection du Palais d'Egmont. Le projet prévoit l'extension de l'appartement situé au 3ième étage par la construction d'un nouveau volume au 4ième étage. Un nouvel escalier intérieur sera placé dans l'appartement existant pour permettre d'accéder au nouvel étage. L'escalier commun permettant d'accéder à l'appartement n'est pas modifié. Le volume sera couvert d'un bardage en zinc. Les façades de la surhausse seront entièrement vitrées; les garde-corps seront en verre et les terrasses recouvertes de bois.



© StreetView



Projet : façade avant, coupe et façade arrière - Documents extraits du dossier de demande

## Avis

Étant donné que le nouveau volume se situe en recul par rapport à l'alignement et vue la faible largueur de la rue du Pépin, la surhausse ne serait quasi pas visible depuis l'espace public. Elle n'aura de ce fait pas d'impact sur Palais d'Egmont. Dès lors, la CRMS n'émet pas d'objections au projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE Président